Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_059-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-059 – RH – Révision du tableau des effectifs

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	23	15	pour : contre :	23 0	Abstentions :	6

Date de la convocation : Jeudi 02 juillet 2026
L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Paulette LAMBERT, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Loeiza LE GAL, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Gaspard GUCCIARDI a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Mélody LAY a donné pouvoir à Luc JEROME, Camille LAMOUR a donné pouvoir à Carole RAMAUX, Chantal CHARRERON a donné pouvoir à Kahina SAADI, Eric MAHE a donné pouvoir à Gérard LELOUP, Cécilia VENET-LASNIER a donné pouvoir à Vincent TANGUY

Absence : Gaspard GUCCIARDI, Mélody LAY, Camille LAMOUR, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET, LASNIER

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en son article 34 ;

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

VU les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis du comité social territorial

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_059-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au conseil municipal les modifications suivantes :

Police municipale ;

Il est proposé de renforcer l'organisation du service de police municipale en portant effectivement son effectif à deux agents. À ce jour, un seul poste est pourvu.
Il est proposé de maintenir le 2ème poste, présent au tableau des effectifs, afin de procéder à un recrutement supplémentaire.
Ce recrutement, qui pourrait être en partie mutualisé avec une commune voisine, permettrait à la fois de pallier les absences du policer en poste et d'assurer une présence accrue sur la commune (plage horaire étendue, présence le samedi…)

Secrétariat général :

1 – Réorientation d'un poste administratif existant

Il est proposé de modifier l'emploi actuellement intitulé « Assistant Comptabilité – Finances / RH / Instances de gouvernance » afin de le réorienter vers un poste d'« Assistant comptable et administratif – Finances, subventions et commande publique ».

Cette évolution est motivée par plusieurs constats :

- la nécessité de renforcer la coordination entre les services Finances/Budget et Aménagement du territoire ;
- le besoin d'apporter un appui administratif accru au service Aménagement du territoire, compte tenu du nombre important de projets et dossiers en cours de suivi ;
- le développement des missions liées à la recherche et au suivi des subventions ainsi qu'à la gestion de la commande publique.

Le poste serait maintenu à temps complet sur l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, avec une ouverture possible aux grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux en cas de recrutement infructueux dans le premier cadre d'emplois.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_059-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

2 – Création d'un poste d'Assistant Ressources humaines

En parallèle, il est proposé de créer un emploi d'Assistant Ressources humaines à hauteur de 50 % d'un temps complet, sans augmentation du volume global d'heures actuellement affecté à ces missions.
Ce poste serait ouvert à l'un des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et aurait vocation à renforcer l'accompagnement des agents ainsi que la gestion administrative des ressources humaines.

Services techniques ;
Il est proposé la création d'un emploi d'agent du pôle Entretien du territoire et du patrimoine bâti - spécialité Voirie et espace verts à 50%
Sur un des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.
Cette création est justifiée par le besoin de renfort du service pour l'entretien des espaces verts, des chemins communaux et de la plaine sportive.

Petite crèche
Il est proposé de porter l'emploi d'« auxiliaire de puériculture 2 » à temps plein. Il est actuellement pourvu à 60%. Cette modification permettrait de s'assurer du taux d'encadrement directe des enfants exigés par les textes, notamment à l'ouverture et à la fermeture de la crèche.
En effet, au moins 40% de l'effectif requis, doit se composer de puéricultrices, d'éducateurs de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'infirmières ou de psychomotriciens
Parallèlement, il est proposé la suppression de l'emploi d'« Assistant Educatif Petite enfance de la crèche 6 », actuellement pourvu à 40%. -) qui deviendra alors vacant.

Restaurant scolaire
Il est proposé de porter l'emploi « d'aide cuisine/service N°2 » de 31/35ème à 33/35ème à compter du 1er septembre 2026. En effet, le dernier recrutement opéré pour ce poste laisse apparaitre qu'il n'est pas attractif car il n'est pas à temps plein. L'organisation du service a donc été repensée afin d'inclure à ce poste 2h00 de plonge le mercredi.

Création de deux emplois dans le cadre de la promotion interne
Deux agents sont inscrits sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2026 pour l'accès au grade de technicien et au grade de rédacteur. Afin de permettre leur

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_059-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

nomination, et compte tenu des nécessités du service, il convient de créer les emplois correspondants :

- Création d'un emploi de technicien, sur tous les grades du cadre de technicien, à temps complet, à compter du 9 juillet 2026
- Création d'un emploi de rédacteur, sur tous les grades du cadre de rédacteur, à temps complet, à compter du 9 juillet 2026

Les deux emplois d'origine ne pourront être supprimés qu'après la réalisation d'une période de stage d'un an.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions *(Gérard LELOUP avec pouvoir, Vincent TANGUY avec pouvoir, Kahina SAADI avec pouvoir)* :

CONSERVE les deux emplois de policiers municipaux présents au tableau des effectifs afin de procéder au recrutement d'un second policier municipal, dans les conditions évoquées ci-dessus, à compter du 1er octobre 2026

CRÉE l'emploi d'assistant Ressources humaines à 50 %, en contrepartie de la réorientation du poste initial vers un profil d'Assistant comptable et administratif – Finances, subventions et Commande publique, dans les conditions évoquées ci-dessus, à compter du 9 juillet 2026

CRÉE l'emploi d'agent du pôle Entretien du territoire et du patrimoine bâti - spécialité Voirie et espace verts à 50%, dans les conditions évoquées ci-dessus, à compter du 9 juillet 2026

AUGMENTE le taux d'emploi du poste d'« auxiliaire de puériculture 2 » pour le faire passer à taux plein, dans les conditions évoquées ci-dessus, à compter du 28 août 2026

AUGMENTE le taux d'emploi du poste d'« d'aide cuisine/service 2» pour le faire passer de 31/35ème à 33/35ème, dans les conditions évoquées ci-dessus, à compter du 1er septembre 2026

CRÉE, dans le cadre de la promotion interne, l'emploi de technicien, sur tous les grades du cadre de technicien, à temps complet, à compter du 9 juillet 2026

CRÉE, dans le cadre de la promotion interne, l'emploi de rédacteur, sur tous les grades du cadre de rédacteur, à temps complet, à compter du 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260708-DCM2026_059-DE

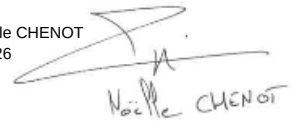
SURZUR
ENTRE TERRE & MER

PRECISR que ces emplois (à l'exception de celui de policier municipal) pourront, par défaut, être pourvus par des agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique

MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs comme annexé

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération :

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 09 juillet 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/07/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr